

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
(Modèle à personnaliser avec les coordonnées du Client)

Entre les soussignés :

[Nom et prénom du Prestataire]
[Statut professionnel, société, etc.]
[Adresse complète]
[Téléphone] - [Email]
[Numéro d'identification, inscription éventuelle, etc.]

Ci-après désigné « le Prestataire »,

Et

[Nom du Client]
[Adresse complète]
[Téléphone] - [Email]

Ci-après désigné « le Client »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la mission

Le Prestataire s'engage à réaliser, pour le compte du Client, une recherche personnalisée de logement en location longue durée (minimum 12 mois) dans la province d'Alicante (Espagne), à l'exclusion de toute autre zone géographique.

La mission comprend notamment :

- L'écoute des besoins du Client (type de logement, budget, localisation, accessibilité, durée, etc.)
- Des recherches ciblées via des agences, plateformes ou réseaux locaux
- La vérification et la sélection d'annonces pertinentes
- L'organisation des visites, avec ou sans la présence du Client
- La transmission d'informations claires sur les biens proposés
- Des conseils objectifs pour aider le Client à prendre sa décision

Cette mission est de nature informative, préparatoire et logistique.

Elle n'inclut ni promesse de résultat, ni intervention juridique, ni traitement administratif par procuration, sauf accord écrit spécifique.

Article 2 - Forfait de recherche

Le présent contrat donne lieu à un forfait unique de 400 € HT (soit 484 € TTC), couvrant :

- Les recherches et vérifications personnalisées
- L'analyse globale de la situation du Client
- L'organisation des priorités
- Les échanges préparatoires et les conseils

Ce montant est à régler en totalité à la signature du contrat.

Une facture professionnelle est émise par le Prestataire.

Article 3 - Durée de la mission

Le contrat est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la date de signature.

Il peut être prolongé par accord écrit entre les parties si la mission n'est pas finalisée à l'échéance.

Toute nouvelle demande en dehors de cette période nécessitera la signature d'un nouveau contrat.

Article 4 - Accompagnements complémentaires

Toute prestation complémentaire sur demande (présence physique, traduction, accompagnement à des rendez-vous, déplacements, appels, etc.) sera facturée au tarif de 50 € HT/heure, par tranches de 30 minutes.

Par ailleurs, le Prestataire propose un service distinct de mise en relation ponctuelle avec un professionnel local (administratif, juridique, travaux, quotidien, etc.) :

- Contact unique, qualifié et validé au sein de son réseau
- Relation autonome entre le Client et le professionnel recommandé
- Tarif unique : 60 € HT (72 € TTC) pour la transmission du contact
- Aucun frais ultérieur, même en cas de collaboration prolongée

Ce service est indépendant du présent contrat, mais peut être proposé en complément si besoin.

Article 5 - Absence d'obligation de résultat

Le Prestataire fournit une prestation de moyens, non une garantie de résultat.

Il ne peut être tenu responsable :

- De la disponibilité réelle des biens
- Des décisions ou refus des tiers (agences, propriétaires, administrations)
- Du choix final du Client

Le montant prévu reste dû même si aucun bien ou service n'est retenu par le Client.

Article 6 - Conditions de rétractation et de résiliation

Le présent contrat peut être signé en face à face ou à distance (par voie électronique). Dans les deux cas, il prend effet à la date de signature par le Client.

En cas de signature à distance, conformément à la directive européenne 2011/83/UE sur les droits des consommateurs, le Client :

- autorise expressément le démarrage immédiat de la mission,
- et reconnaît que cette exécution immédiate entraîne la renonciation à son droit de rétractation de 14 jours.

Une fois la mission commencée, même partiellement, aucune résiliation ni remboursement ne seront possibles, sauf faute grave du Prestataire.

Le Client reste libre de faire appel à d'autres prestataires, sans que cela ne remette en cause ses obligations contractuelles envers le Prestataire.

Article 7 - Droit applicable et juridiction

Ce contrat est régi par le droit espagnol, notamment les dispositions de la Ley 1/2022 encadrant l'activité des agents immobiliers et des services de conciergerie.

En cas de litige, les parties chercheront d'abord une solution amiable.

À défaut, la compétence exclusive revient aux tribunaux d'Alicante.

Fait à, le

Signature du Prestataire Signature du Client

(Avec la mention "Lu et approuvé") (Avec la mention "Lu et approuvé")